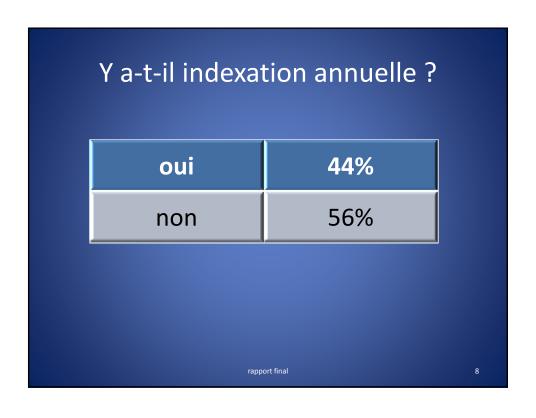


		V	ïlles par	tic	cipantes		
1.	Amos		Quévillon	30	Pohénégamook	45	Saint-Lazare
2.	Amqui	17.	L'Épiphanie	31	Québec, ville	46	Sept-iles
3.	Baie-Comeau	18.	Levis	32	Charlesbourg, arr.	47	Shawinigan
4.	Beaconsfield	19.	Magog	33	Rigaud	48	Sorel-Tracy
5.	Beauharnois	20.	magog	34	Rimouski	49	Tadoussac
6.	Bécancour	21.	Matane	35	Riviere-du-Loup	50	Terrebonne
7.	Bonaventure	22.	Mont-jol.	36	Rivière-Rouge	51	Thetford Mines
8.	BROMONT		<u>Montréal</u>	37	Rosemère	52	Trois-Rivières
9.	Coaticook	23	RDP-PAT	38	Saguenay	53	Val-d'Or
10.	FORESTVILLE	24	Ville-Marie	39	Saint-Agapit	54	Ville de Beaupré
11.	Gaspé	25	Anjou	40	Saint-Bruno-de-	55	Plessisville
12.	grand remous	26	Lachine		Montarville	56	Ville Saint-
	Grand-Remous	27	Albanel	41	Saint-Dominque		Raymond
14.	La Sarre	28	Sainte-Luce	42	Saint-Donat	57	Waterloo
15.	Lac-Etchemin	29	Saint-Germain-	43	Saint-Gédéon		
_	Lebel-sur-		de-Grantham	44	Saint-Jérôme		
			rapp	ort fina			4





Les entente automatiqueme	s se renouve ent dans 71%	
Automatiquement	71%	
Renégociées à terme	19%	
Autre (pas de règle)	10%	
Métho	des de calcul	
Taux horaire	48%	
Mètre carré	7%	
Autre ou aucun	44%	
	rapport final	7





21%
200/
30%
36%
57%
2% 37%

Base de c	alcul piscines
Ensemble des coûts	37%
Certains coûts (conciergerie 66%, surveillance 33%)	26%
Troc	32%
Taux horaire	38%
Mètre carré	0%
Aucune	62%
	rapport final

Ensemble des coûts	8%
Certains coûts ( concierge et entretien 46%, surveillance 17%)	17%
Troc	75%

## Méthode préférée pour l'ensemble des équipements

Ensemble des coûts directs	9%
Certains coûts (conciergerie 32%, surveillance 20%)	13%
Troc	78%
Prix de revient global	0%

rapport fina

13

## Quelques commentaires représentatifs

L'enjeu se situe au niveau de la priorité d'utilisation des plateaux par nos organismes reconnus plutôt que par le privé.

Notre entente avec la CS est exemplaire, nous avons des rencontres ponctuelles qui permettent de faire des ajustements rapidement. Nous avons aussi un mécanisme flexible qui nous permet d'ajouter des "addendas" à notre entente de base.

Nous avions évalué en 2000 que l'on passait notre temps à échanger les factures. De plus les écoles n'utilisaient pas nos plateaux.

Actuellement nous croyons que la C.S. est à la recherche de nouveaux revenus, ce qui motive la dénonciation des ententes.

L'aspect de la tps et tvq n'est pas réglé malgré les échanges de services. L'accès à la salle de spectacles sans frais de location est un plus important pour la C.S.

Nous sommes beaucoup au cas par cas.

Nous sommes facturés à 100% du coût de l'appariteur même si l'école utilise d'autres gymnases dans le complexe.

-гарроп-ппаг

14



disposition de	es équipements la Commission? tarife-t-elle ?	
oui	97%	
non	3%	
Ensemble des coûts	3%	
Les coûts directs	3 %	
Certains coûts	31%	
Troc	62%	
À 75%, il n'y a pas d'indexat quand c'est le cas, les coûts sont les principales référence	s réels (67%) et l'IPC (32%)	16

Quels équi	pements ?
Terrains sportifs	14%
Arénas	27%
Piscines	8%
Pistes (cyclables, pédestre, ski de fond)	8%
Centres communautaires	11%
Centres spécialisés	3%
Locaux sociaux et culturels (bibliothèques)	30%
rapport	: final



# Quelques constats sur la relation scolaire municipale

- Généralement, on semble satisfait des ententes qui sont basées sur une relation de confiance avec la Commission scolaire.
- On constate l'absence de modèle commun de référence, ce qui confirme le caractère généralement informel, mais explique le sentiment d'impuissance et de désarroi en cas de mésentente ou de changement de paradigme par une Commission scolaire.
- On observe une diversité des pratiques, souvent au cas par cas.
- Les municipaux semblent subir les modifications de la part des Commissions Scolaires plus qu' en prendre l'initiative.
- Faut-il formaliser ? Pas certain... mais utile à certains égards.
  - Perception d'arbitraire lors de « dénonciations ».
- · Le troc domine, est préféré et souhaité.
- Faut-il formaliser ? Pas certain... mais utile à certains égards.
  - Perception d'arbitraire lors de « dénonciations ».

rapport final

19

### Une tendance inquiétante

- Lors des discussions avec les répondants, il est apparu qu'une tendance à instaurer des relations plus commerciales pointe chez un certain nombre de commissions scolaires qui établissent le prix de location selon la logique du coût total (frais fixes
  21% de C
- 21% des Commissions scolaires réclame une tarifications basée sur l'ensemble des coûts alors que seulement 3 % des municipalités disent utiliser cette méthode.

rapport fina

20

#### Recommandations

- 1. À l'évidence la qualificatif de concertation municipale/scolaire ne s'applique plus dans tous les cas d'entente entre ces deux institutions. Si majoritairement, les ententes plus ou moins formalisée fondées sur la réciprocité et le service à la population caractérisent encore la majorité cas de collaboration et sont perçues comme le modèle idéal, il est clair que clair que le modèle plus commercial est en train de s'installer dans certains milieux.
- Il est recommandé que devant cet état de fait, la municipalité soit être consciente que les règles du jeu ont changé, qu'il ne s'agit plus de concertation. Elle doit alors adopter une approche adaptée, plus prêt de celle des contrats de service soumis aux appel d'offre. Maintenir une logique de concertation apparaît en effet inapproprié.

rapport final

#### Recommandations

- 2. La logique de la concertation d'institutions publiques partageant la même mission du bien commun, ne peut être abandonner, il est recommandé de maintenir une pression politique pour que le gouvernement du Québec, tuteurs de ces institutions, établissent des règles du jeu favorisant la concertation.
- 3. Par ailleurs, entretemps, considérant les développements intervenus d'une part en milieu scolaire avec l'instauration des programmes sport ou art études et de l'autre avec le besoins de lieux d'activités physiques en journée, il est recommandé que les municipalités envisagent d'autres façons de se donner des plateaux allant
  - de copropriété avec les commissions scolaires, des institutions tels les centres communautaires ou les YMCA
  - à la propriété propre,
  - à la formule de PPP

rapport final

22

